

DOCUMENT DE TRAVAIL

# LES INTERACTIONS ENTRE LE CLIMAT ET LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ DES FEMMES ET DES FILLES :

ABORDER LES LIENS ENTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE TRAVAIL  
NON RÉMUNÉRÉ DES FEMMES ET DES FILLES DANS LE DOMAINE DU  
TRAVAIL DES SOINS, DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE



DOCUMENT DE TRAVAIL

# **LES INTERACTIONS ENTRE LE CLIMAT ET LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ DES FEMMES ET DES FILLES :**

**ABORDER LES LIENS ENTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE TRAVAIL  
NON RÉMUNÉRÉ DES FEMMES ET DES FILLES DANS LE DOMAINE DU  
TRAVAIL DES SOINS, DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE**



**SECTION DE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE  
ONU FEMMES  
New York, November 2023**

# TABLE DES MATIÈRES

---

|         |   |
|---------|---|
| PRÉFACE | 4 |
|---------|---|

---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>I. ÉTABLIR DES LIENS ENTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ DES FEMMES ET DES FILLES DANS LE DOMAINE DES SOINS, DU TRAVAIL DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE</b>  | <b>7</b>  |
| <b>1.1 La société des soins à la personne dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement</b>   | <b>9</b>  |
| <b>1.2 Les soins en ce qui concerne les accords multilatéraux sur l'environnement</b>   | <b>11</b> |
| <b>1.3 Le changement climatique, la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement en découlant augmentent le travail non rémunéré des femmes et des filles en matière de soins, de travail domestique et communautaire</b> | <b>13</b> |

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>II. LES NOUVEAUX EFFORTS DÉPLOYÉS POUR LUTTER CONTRE LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ DES FEMMES ET DES FILLES DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL DES SOINS, DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE</b> | <b>18</b> |
| <b>2.1 Plans nationaux de lutte contre la sécheresse dans le cadre de la CLD</b>   | <b>18</b> |
| <b>2.2 Contributions déterminées au niveau national dans le cadre de la CCNUCC</b>   | <b>20</b> |
| <b>2.3 CCNUCC COP27</b>  | <b>23</b> |
| <b>2.4 Commission de la condition de la femme (CSW66)</b>  | <b>23</b> |

---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>III. LA PRISE EN COMPTE DU TRAVAIL DE SOINS RÉMUNÉRÉ ET NON RÉMUNÉRÉ PAR DES TRANSITIONS JUSTES SENSIBLES AU GENRE</b> | <b>25</b> |
|---|-----------|

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>IV. RECOMMANDATIONS</b>   | <b>27</b> |
| <b>Gouvernements</b>   | <b>27</b> |
| <b>Organisations internationales, agences des Nations Unies, universités et société civile</b> | <b>28</b> |

---

|            |    |
|------------|----|
| RÉFÉRENCES | 29 |
|------------|----|

## ACRONYMES

|               |  |               |  |
|---------------|--|---------------|--|
| <b>AR6</b>    | Sixième rapport d'évaluation (GIEC)                                  | <b>GES</b>    | Gaz à effet de serre   |
| <b>CBD</b>    | Convention sur la diversité biologique                               | <b>GIEC</b>   | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat |
| <b>CCNUCC</b> | Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques   | <b>GM</b>     | Mécanisme global   |
| <b>CCPI</b>   | Indice de performance du changement climatique                       | <b>HCDH</b>   | Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme      |
| <b>CDN</b>    | Contributions déterminées au niveau national                         | <b>MEA</b>    | Accords multilatéraux sur l'environnement                      |
| <b>CEDAW</b>  | Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes  | <b>NDP</b>    | Plans nationaux de lutte contre la sécheresse                  |
| <b>CEPALC</b> | Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes         | <b>ODD</b>    | Objectifs de développement durable                             |
| <b>CLD</b>    | Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification  | <b>OIT</b>    | Organisation internationale du Travail                         |
| <b>CNUED</b>  | Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement | <b>OMS</b>    | Organisation mondiale de la Santé                              |
| <b>COP</b>    | Conférence des Parties   | <b>PIB</b>    | Produit intérieur brut   |
| <b>CSW</b>    | Commission de la condition de la femme                               | <b>PNA</b>    | Plans nationaux d'adaptation                                   |
| <b>DESA</b>   | Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies   | <b>STIM</b>   | Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques             |
| <b>FAO</b>    | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  | <b>UNICEF</b> | Fonds des Nations Unies pour l'enfance                         |
|               |  | <b>WEF</b>    | Forum économique mondial                                       |

## ENCADRÉS ET TABLEAUX

|                   |   |                   |  |
|-------------------|---|-------------------|--|
| <b>Encadré 1.</b> | Du cadre 3R au cadre 5R pour le domaine du travail de soins | <b>Encadré 4.</b> | L'Accord de Paris                                |
| <b>Encadré 2.</b> | Définition des nœuds structurels de l'inégalité             | <b>Encadré 5.</b> | Transition juste du point de vue du genre        |
| <b>Encadré 3.</b> | Définition du travail de soins non rémunéré                 | <b>Tableau 1.</b> | CDN par région incluant des références aux soins |

## REMERCIEMENTS

Ce document a été rédigé par Lorena Aguilar, avec des contributions de Seemin Qayum et Carla Kraft et des révisions d'Amber Parkes, Laura Turquet et Constanza Tabbush, toutes faisant partie d'ONU Femmes, traduit par InterTranslations et le design conçu par Oliver Gantner.

# PRÉFACE

La définition du travail des soins correspond à tout travail impliquant de prendre soin des autres, de la planète et de soi-même, ce qui suppose l'existence de conditions de base et de disponibilité en matière de temps, de biens, de ressources et de services. Le travail de soins alimente le réseau complexe et vital dont dépend notre existence même. Sans ce travail, les individus, les familles, les sociétés et les économies ne seraient pas en mesure de survivre et de prospérer. Le travail de soins, en tant que bien public, est fondamentale pour le bien-être et essentielle pour une économie dynamique et durable dotée d'une main-d'œuvre productive. Le rôle central du travail de soins dans le développement durable et son importance pour l'égalité des sexes sont largement reconnus par les nations et les communautés, notamment en tant que cible de l'objectif de développement durable (ODD) 5 relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles : « ODD 5.4. Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national. » Pourtant, dans le monde entier, les femmes et les filles assument une part disproportionnée du travail de soins *non rémunéré, non reconnu et non valorisé*.

Des décennies de recherche féministe ont montré clairement que l'impact des crises n'est pas neutre en matière d'égalité entre les sexes.<sup>1</sup> Cette réalité a été mise en évidence par les crises en cascade, la multiplication des conflits et l'accélération des impacts du changement climatique et de la dégradation de l'environnement,<sup>2</sup> lesquels ont tous exacerbé les exigences en matière de soins pour les femmes et les filles. Les femmes et les filles assument inévitablement la majeure partie de la prestation de soins lorsque les demandes augmentent et s'intensifient et que les systèmes et services publics et privés sont inadéquats et sous-financés pour y répondre.

Pour remédier aux inégalités dans les domaines des soins et du travail domestique non rémunérés, ONU Femmes, avec le soutien d'Affaires Mondiales Canada, a piloté l'initiative « Approches transformatrices pour reconnaître, réduire et redistribuer le travail non rémunéré dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes » au Rwanda, au Sénégal et en Afrique du Sud. Ladite initiative

répond aux enseignements tirés du fait de l'attention insuffisante accordée aux soins non rémunérés et à la charge de travail domestique des femmes ainsi que à la pauvreté temporelle. En vue d'éliminer les obstacles structurels à la participation pleine et égale des femmes à l'économie en reconnaissant, réduisant et redistribuant le travail de soins non rémunéré (voir encadré 1), le programme a complété les programmes existants d'ONU Femmes sur l'agriculture résiliente au changement climatique et l'autonomisation économique des femmes en milieu rural dans les trois pays précités. Il a permis d'analyser les interactions entre le climat et le travail de soins non rémunéré et d'explorer les politiques et mesures visant à reconnaître, réduire et redistribuer la prestation de soins non rémunérée et le travail domestique des femmes et des filles dans le contexte du changement climatique.

Transformer les sociétés et les économies en les orientant vers des paradigmes centrés sur l'interdépendance, l'attention et la durabilité est une nécessité urgente. Dans ce contexte, ce document de travail met en lumière les efforts émergents visant à répondre aux besoins des femmes et des filles en matière de travail de soins non rémunéré, de travail domestique et communautaire dans

1. ONU Femmes 2021a.

2. Dans le présent document, la dégradation de l'environnement englobe la perte de biodiversité, la pollution, la dégradation des sols et la désertification, entre autres formes de dommages environnementaux.

un climat changeant radicalement. Le document établit des liens entre le changement climatique et le travail de soins non rémunéré, le travail domestique et communautaire des femmes et des filles. Pour ce faire, il étudie la manière dont le changement climatique et la dégradation de l'environnement perturbent l'économie des soins et augmentent et intensifient le travail de soins non rémunéré, le travail domestique et communautaire des femmes et des filles.

Le document analyse les efforts nationaux naissants pour aborder la question du travail de soins non rémunéré et domestique en se fondant sur des accords multilatéraux

sur l'environnement et la valorisation du travail de soins rémunéré et non rémunéré dans le cadre de transitions justes sensibles au genre. En conclusion, le document propose des recommandations à l'intention des gouvernements, des organisations internationales, des agences des Nations Unies, des universités et de la société civile. Il est réalisé à un moment clé où il convient de repenser le modèle

de développement dominant fondé sur l'extraction et l'exploitation des ressources naturelles, des combustibles fossiles et des vies humaines, et de faire de la protection des personnes et de la planète une préoccupation centrale.

#### ENCADRÉ 1.

### Du cadre 3R au cadre 5R pour le domaine du travail de soins

Le discours mondial sur le travail de soins est passé du cadre 3R au cadre 5R dans lequel la **reconnaissance**, la **réduction** et la **redistribution** du travail de soins non *rémunéré* sont complétés par la **récompense** et la **représentation** du travail de soins *rémunéré*. La **résilience** des systèmes de soins face aux crises mondiales, telles que le changement climatique et la dégradation de l'environnement, pourrait également être incluse dans le cadre ainsi que les **ressources** nécessaires pour soutenir et financer sa mise en œuvre.

#### Reconnaître

- Reconnaître la prestation de soins réalisée par les femmes tout au long de leur vie.
- Intégrer des mesures de la prestation de soins rémunérée et non rémunérée dans les statistiques nationales et dans les mesures du progrès économique, telles que le PIB.
- Mesurer la gestion du temps et la prestation de soins non rémunérée ainsi que leur répartition au sein des familles et des communautés.
- Suivi des soins dans les politiques et les investissements publics.

#### Réduire

- Améliorer l'accès aux infrastructures de soins et aux moyens technologiques économiseurs de temps et de main-d'œuvre.

#### Redistribuer

- Investir dans des services de soins de qualité, abordables et accessibles.
- Garantir des systèmes de protection sociale tenant compte de la dimension de genre en plaçant les soins au centre des préoccupations.
- Mettre en œuvre des politiques de congé de maternité, de paternité et de congé parental tenant compte de la dimension de genre.
- Mettre en œuvre des politiques et des dispositions favorables à la famille sur le lieu de travail.
- Modifier les normes sociales en matière de soins.
- Impliquer les hommes et les pères dans les soins.
- Développer des outils de formation et de plaidoyer adaptés aux soins.

**Récompenser**

- Garantir un travail décent à tous les personnels du secteur des soins, y compris dans l'économie informelle.
- Étendre la protection sociale aux travailleurs informels.
- Appliquer le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale.

**Représenter**

- Formaliser les soins et le travail domestique.
- Promouvoir la liberté d'association, le dialogue social et la négociation collective pour le personnel soignant.
- Garantir l'égalité des chances et de traitement pour les personnels de soins migrants.

Source : ONU Femmes 2022b.

# I.

## ÉTABLIR DES LIENS ENTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ DES FEMMES ET DES FILLES DANS LE DOMAINE DES SOINS, DU TRAVAIL DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE

La [crise mondiale en matière de soins](#) est aggravée et intensifiée par la dégradation de l'environnement et l'urgence climatique mondiale. Ses impacts sont plus importants pour les personnes ayant peu de ressources et de faibles revenus dans les zones rurales des pays du Sud.<sup>3</sup> Le changement climatique exacerbe la responsabilité disproportionnée des femmes et des filles en ce qui concerne le travail de soins non rémunéré et le travail domestique. Globalement, elles consacrent déjà en moyenne trois fois plus de temps à ce travail que les hommes et les garçons.<sup>4</sup> En outre, les enquêtes sur la gestion du temps menées dans le monde entier révèlent que, si l'on additionne le travail rémunéré et non rémunéré, les femmes travaillent globalement plus d'heures que les hommes.<sup>5</sup>

Les écarts sont encore plus importants pour les femmes et les filles vivant dans les zones rurales, car elles sont responsables de la gestion des ressources et des services nécessaires à la consommation quotidienne du ménage. Leur charge de travail peut varier dans les zones où l'accès aux services essentiels réguliers, tels que l'énergie, l'eau et l'assainissement, est limité. Par exemple, au Sénégal, le travail non rémunéré des femmes en milieu rural, y compris le travail domestique, les soins aux proches et les travaux communaux, prend de 4 à 8 heures par jour et parfois jusqu'à 12 heures par jour, ce qui est nettement

plus élevé que la moyenne mondiale de 4,5 heures par jour.<sup>6</sup> Dans les États arabes, où le ratio femmes/hommes du temps consacré aux soins non rémunérés est le plus élevé, les femmes consacrent en moyenne entre 17 et 34 heures par semaine au travail de soins non rémunéré, tandis que les hommes n'y consacrent pas plus d'une à cinq heures.<sup>7</sup>

En outre, le travail et les responsabilités en matière de soins affectent les femmes et les hommes de manière différente selon les circonstances, notamment en matière de sexe, de race, de classe, d'âge, d'orientation sexuelle et d'identité de genre, de handicap, de situation matrimoniale et de statut migratoire. Ce document est fondé sur une approche intersectionnelle des femmes et des filles dans toute leur diversité, laquelle reconnaît leurs différences et les formes multiples et croisées de discrimination auxquelles elles sont confrontées.

Les crises en cascade<sup>8</sup> de ces dernières années avec leurs dimensions multiples et un retour à la normale inégal dans le monde entier ont touché de manière disproportionnée les femmes et les filles, aggravant le problème structurel des inégalités entre les femmes et les hommes. La division du travail liée au genre et l'organisation sociale et économique inégale des soins font partie des six « noyaux structurels de l'inégalité » (voir Encadré 2).<sup>9</sup>

3. MacGregor, Arora-Jonsson et Cohen 2022.

4. Organisation internationale du travail (OIT) 2018a.

5. ONU Femmes 2020a.

6. ONU Femmes 2022a.

7. ONU Femmes 2020b.

8. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) 2017. Aux quatre nœuds identifiés par la CEPALC, deux autres ont été ajoutés : le contrôle et l'accès inéquitables aux ressources naturelles (y compris la terre) et le manque ou l'accès limité aux marchés, aux capitaux, à la formation, à l'assistance technique, aux services financiers et aux technologies.

9. Il s'agit notamment, outre les urgences climatiques et environnementales en cours, de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences, du coût de la vie (alimentation et énergie) et des crises de la dette.



## ENCADRÉ 2.

### Définition des noyaux structurels de l'inégalité

L'inégalité entre les hommes et les femmes se manifeste dans six noyaux structurels :<sup>9</sup>

1. inégalités socio-économiques et persistance de la pauvreté ;
2. contrôle et accès inéquitables aux ressources naturelles (y compris la terre) ;
3. manque d'accès ou accès limité aux marchés, aux capitaux, à la formation, à l'assistance technique, aux services financiers et aux technologies ;
4. normes patriarcales, discriminatoires et violentes ;
5. division du travail liée au genre et organisation sociale et économique inégale des soins ;
6. concentration du pouvoir et des relations hiérarchiques dans les sphères publiques et privées.

Ces noyaux se renforcent mutuellement et génèrent des obstacles structurels complexes et des normes sociales discriminatoires, lesquels entravent et réduisent la portée des politiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les efforts déployés visant à obtenir des résultats, et intégrant la dimension de genre, doivent s'attaquer à la nature structurelle du problème et aux formes multiples et croisées de discrimination auxquelles les femmes sont confrontées. En outre, les expériences d'innombrables femmes risquent d'être complètement ignorées si les responsabilités disproportionnées des femmes et des filles en matière de travail de soins non rémunéré et de travail domestique ne sont pas comprises et reconnues. Pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes, il est essentiel de reconnaître la valeur économique, sociale et affective du travail de soins non rémunéré et du travail domestique. Pour ce faire, il faut les intégrer dans des mesures visant à dépasser le PIB pour « valoriser ce qui compte »,<sup>10</sup> en réduisant le temps et les efforts nécessaires et en les redistribuant plus équitablement entre les femmes et les hommes et entre les ménages et l'État.<sup>11</sup>

Par conséquent, les soins doivent être reconnus comme un bien public, un droit universel et un élément essentiel du bien-être économique et social et du développement durable. Leur statut inférieur et leur répartition inégale entre les hommes et les femmes constituent des obstacles majeurs à l'autonomisation sociale, politique et économique des femmes. En outre, la prestation de soins doit être reconnue comme un travail qualifié et un volet d'intérêt public, par opposition à une simple affaire privée de famille ou de ménage (voir Encadré 3).

Même si des progrès ont été accomplis pour relever certains des défis structurels de l'inégalité entre les sexes dans la recherche et les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, il est important de mieux comprendre les liens entre le changement climatique et le travail non rémunéré des femmes et des filles dans le domaine des soins, du travail domestique et communautaire, et ce, pour la défense du climat et l'action politique et programmatique.

10. Organisation des Nations Unies (2023) : Le PIB ne reflète pas toute l'étendue de l'économie informelle, telle que la prestation de soins non rémunérée au sein des ménages, ni la valeur sociale des activités, telles que les soins de santé, ou la valeur de la sécurité. Par exemple, la prestation de soins non rémunérée, effectuée en grande partie par les femmes, est souvent invisible et sous-évaluée. Ce phénomène a été particulièrement important lors de la pandémie de coronavirus (COVID-19), au cours de laquelle les femmes ont passé, selon les estimations, 512 milliards d'heures dans le monde à effectuer un travail supplémentaire non rémunéré de garde d'enfants, lequel a soutenu nos économies.

11. ONU Femmes 2018 et 2022a.

### ENCADRÉ 3.

#### Définition du travail de soins non rémunéré

Le travail de soins non rémunéré comprend les soins directs et indirects aux personnes et aux environnements de vie. Il englobe les soins directs, les soins indirects, les soins environnementaux, le travail domestique et communautaire lequel a lieu au sein du ménage ou dans la communauté au sens large :

- *Les soins directs* consistent à fournir des soins pratiques à des personnes, notamment des enfants, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des adultes valides.
  - *Les soins indirects* font référence à la fourniture des biens et services nécessaires aux personnes.
  - *La santé environnementale* comprend les activités extérieures au ménage, nécessaires à l’approvisionnement et à la subsistance, y compris les soins aux animaux, aux plantes et aux espaces communs dont dépendent les ménages.
- Ce document inclut la santé environnementale dans la définition et les références au « travail de soins non rémunéré, au travail domestique et communautaire ».
- *Le travail domestique* comprend la cuisine et la préparation des aliments, le nettoyage, la lessive, la collecte de l’eau et de combustible.
  - *Le travail communautaire* est un travail collectif regroupant les soins personnels ou domestiques, comme les cuisines communautaires ou les gardes d’enfants coopératives.

Source : MacGregor, Arora-Jonsson et Cohen 2022. ONU Femmes 2022b.

## 1.1

### La société des soins à la personne dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l’environnement<sup>12</sup>

Les effets des crises en cascade mettent en évidence la nécessité urgente de transformer les systèmes sociaux et économiques et leurs liens avec la nature afin de les centrer sur les notions d’interdépendance, de soins et de durabilité. C’est l’occasion de changer le modèle de développement dominant, fondé sur l’extraction et l’exploitation des ressources et de la vie, en un modèle plaçant la protection des personnes et de la planète au centre.

Comme l’explique le [Plan féministe de durabilité et de justice sociale d’ONU Femmes](#),<sup>13</sup> l’environnement naturel et le travail des femmes et des filles sont tous deux considérés comme acquis, sous-évalués et traités comme

une ressource illimitée et gratuite alors qu’ils sont à la base de toutes les économies. Le modèle économique dominant a creusé les inégalités entre les races et les sexes tout en réduisant les réglementations nationales. Ces dernières protègent l’environnement, les investissements dans les biens et services publics et soutiennent la reproduction sociale, c’est-à-dire le processus par lequel une société se reproduit d’une génération à l’autre et à l’intérieur d’une même génération.

Dans le contexte de la crise de la dette qui a mis à genoux les pays à faible revenu, 93 % des pays les plus vulnérables à la crise climatique sont en situation de surendettement ou courent un risque important de l’être. De ce fait, ils pourraient être contraints d’augmenter leurs investissements dans les industries extractives et les combustibles fossiles pour rembourser la dette. Les économies en

12. Cette section s’appuie sur les discussions et les processus menés par la Division des Affaires de Genre de la CEPALC au cours des deux dernières années.

13. ONU Femmes 2021a.

développement ont eu du mal à obtenir suffisamment de ressources financières pour pallier les impacts des crises en cascade et de la convergence des crises et pour se rétablir, sans parler du remboursement de leur dette. De plus, les mesures d'austérité et les coupes dans les services publics contribuent à augmenter les soins non rémunérés, ainsi que le travail domestique des femmes, et compromettent les efforts déployés pour y remédier.<sup>14</sup> Le modèle de développement dominant, donnant la priorité à l'accumulation de capital, et les mesures d'austérité, menaçant les vies et les moyens de subsistance, mettent en péril la durabilité de toutes les formes de vie.

La durabilité de la vie présuppose la corrélation de deux principes fondamentaux. Premièrement, il est nécessaire de garantir la reproduction sociale pour assurer la continuité de l'économie et de la société ainsi que les biens et services nécessaires à sa réalisation. Deuxièmement, il est nécessaire de maintenir les intrants pour assurer la continuité des processus de production. Il s'agit d'une relation de dépendance laquelle respecte la nature, prévient sa dégradation et assure la vie des générations actuelles et futures.<sup>15</sup>

Pour promouvoir une organisation équitable des soins, le lien entre les soins aux personnes et la protection de la planète doit être abordé et conceptualisé à différentes échelles : nationale, régionale et mondiale. Pour ce faire, il est nécessaire de comprendre les liens systématiques entre l'environnement et les soins. Il est évident que la fourniture de soins nécessite l'existence des bases matérielles qui soutiennent la vie. La durabilité de la planète exige un modèle de développement plaçant les soins au centre de ses priorités. Ledit modèle doit reconnaître l'interdépendance entre les personnes et l'environnement ainsi que les multiples interdépendances entre les dimensions économiques, sociales, humaines et environnementales.<sup>16</sup>

Dans ce contexte, la notion de « société des services à la personne » émerge. Une société des services à la personne comprend la prise en charge des personnes et de la planète

dans une perspective d'égalité des sexes et de respect des droits humains. Une société des services à la personne est une société qui doit être façonnée collectivement et de manière multidimensionnelle afin de surmonter les défis structurels de l'inégalité entre les sexes et de placer l'attention portée aux personnes et à la planète au cœur du développement durable. Une société des services à la personne est une alternative essentielle au modèle de développement dominant actuel, lequel ne prend pas en compte et ne valorise pas les activités essentielles au maintien de la vie. Aussi il reproduit les inégalités entre les sexes, les inégalités socio-économiques, ethniques et territoriales et cause des dommages sociaux, économiques et environnementaux.<sup>17</sup>

Les périodes de troubles requièrent des propositions porteuses d'espoir. C'est le rôle de la société des services à la personne. Il s'agit d'une proposition visant à organiser la société de manière à ce que la viabilité de la vie soit l'objectif prioritaire. Pour ce faire, il est essentiel de reconnaître la valeur irremplaçable des soins pour les personnes et la planète et de répartir les prestations de soins sur la base d'une coresponsabilité partagée entre l'État, les marchés, les communautés et les familles.<sup>18</sup>

Pour rendre opérationnelle la notion de société des services à la personne, deux points d'entrée peuvent être identifiés pour comprendre l'interrelation entre le soin des personnes et celui de la planète :

- Le changement climatique et la dégradation de l'environnement entraînent une augmentation du travail non rémunéré des femmes et des filles, qu'il s'agisse de soins, de tâches ménagères ou de travaux collectifs.
- Une action climatique intégrant la dimension de genre et visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter, assortie d'une économie résiliente à faible émission de carbone, offre des possibilités de réaliser le cadre 5R du secteur des services à la personne.

14. ActionAid 2023. 15 Carrasco 2017.

15. Carrasco 2017.

16. Celiberti, ed. 2019.

17. CEPALC 2022.

18. CEPALC 2022.

## 1.2 Les soins en ce qui concerne les accords multilatéraux sur l'environnement

Près de trois décennies se sont écoulées depuis 1992, lorsque les dirigeants mondiaux réunis à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), également connue sous le nom de Sommet planète Terre, se sont mis d'accord sur une approche du développement. Ladite approche vise à protéger l'environnement et à assurer le développement économique et social, sur la base de la [Convention sur la diversité biologique \(CBD\)](#), de la Convention des Nations Unies sur la [lutte contre la désertification \(CLD\)](#) et de la [Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques \(CCNUCC\)](#).

Il convient de noter que ces accords et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement (MEA) ne contiennent pas de mentions ou de mandats spécifiques sur la question des soins, y compris dans leurs plans d'action en faveur de l'égalité des sexes. Il s'agit du [Plan d'action pour l'égalité des genres de la CBD](#), du [Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et du Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes de la CCNUCC](#), tandis que le [Plan d'action en faveur de l'égalité de genre de la CLD](#) fait référence à l'utilisation et aux soins apportés par les femmes aux ressources foncières. En outre, les récentes publications concernant les accords multilatéraux relatifs à l'environnement n'abordent pas la coresponsabilité des femmes et des hommes en matière de soins, ni celle de l'État, du marché, des familles et de la communauté. De même, les rapports nationaux présentés au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ne mentionnent pas la relation entre les soins et l'environnement, à l'exception de quelques cas liés à l'eau.<sup>19</sup>

Les conclusions du sixième rapport d'évaluation (AR6) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié en 2022, montrent à quel point nous sommes loin d'avoir tenu les promesses faites en 1992.<sup>20</sup>

19. Voir l'analyse de la base de données de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) dans Aguilar 2022.

20. GIEC 2022, Carbon Brief 2022, Forum économique mondial (WEF) 2022, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) 2022, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) 2022.

- **Pour garantir un avenir viable et durable à tous, la fenêtre d'opportunité est étroite et se referme rapidement.** Dans de nombreux endroits de la planète, la capacité d'adaptation est déjà fortement limitée. Il est donc nécessaire d'initier une action mondiale concertée et ambitieuse en matière d'adaptation et d'atténuation. Chaque augmentation progressive de la température entraînera des impacts négatifs plus fréquents et plus coûteux en termes de maladies, de décès, de catastrophes et de destructions. Aucun endroit au monde ne sera épargné par le changement climatique. Toutefois, les régions ayant le moins contribué au problème, notamment l'Afrique, l'Amérique centrale, l'Asie du Sud et les petits États insulaires en développement, subiront certaines des conséquences les plus graves.
- **Les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) causées par l'activité humaine au cours de la décennie 2010 à 2020 ont été plus élevées qu'à n'importe quel autre moment de l'histoire de l'humanité.** L'homme a rejeté plus de mille milliards de tonnes de dioxyde de carbone depuis le début de la révolution industrielle. Cela a entraîné une augmentation de la température moyenne de la planète de plus d'un degré Celsius par rapport à la fin du XIXe siècle. Ces émissions, même si elles cessaient demain, ont déclenché un certain nombre de changements irréversibles.
- **Le changement climatique affecte les populations ayant la plus faible capacité d'adaptation.** Au cours de la dernière décennie, le nombre moyen de décès dus aux inondations, aux sécheresses et aux tempêtes dans les pays considérés comme « très vulnérables » était 15 fois plus élevé que dans les pays peu vulnérables. Face à un réchauffement climatique important, les petits États insulaires en développement et certaines régions tropicales atteindront des limites dans leur capacité à s'adapter aux chaleurs extrêmes et aux inondations. En fonction du niveau de hausse des températures, entre 31 et 143 millions de personnes pourraient être déplacées en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Amérique latine.

- **Les prochaines générations hériteront d'une planète beaucoup plus rude que celle de leurs parents.**

Les personnes âgées de moins de 10 ans en 2020 devraient voir les événements extrêmes se multiplier par près de quatre si le réchauffement climatique est de 1,5 degré Celsius et par cinq si les températures augmentent de 3 degrés Celsius.

Malheureusement, le monde reste confronté aux limites difficiles d'un modèle de développement orthodoxe. Aucun pays n'est encore en passe de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C sur la base de l'Accord de Paris (voir encadré 4).<sup>21</sup> À moins que des mesures immédiates ne soient prises, les scénarios de changement climatique décrits ci-dessus auront un effet négatif disproportionné sur l'égalité des sexes et sur le temps et les efforts investis par les femmes et les filles dans les soins non rémunérés, le travail domestique et communautaire.

#### ENCADRÉ 4. L'Accord de Paris

L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur le changement climatique. Il a été adopté par 196 parties lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) qui s'est tenue à Paris le 12 décembre 2015. Ledit Accord est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Son objectif est de limiter le réchauffement de la planète à un niveau nettement inférieur à 2 degrés, et de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle.

Si l'Accord de Paris reconnaît le caractère central de l'égalité femmes-hommes, de l'autonomisation des femmes, de l'équité intergénérationnelle et des droits humains, il ne fait pas référence aux soins.

Source : CCNUCC. L'Accord de Paris.

Le rapport AR6 du GIEC contient des références significatives au travail non rémunéré et au changement climatique, dont beaucoup concernent l'eau, par exemple :

- Reconnaissance du fait que *la pénurie d'eau et les perturbations de l'approvisionnement induites par le climat ont un impact disproportionné sur les femmes et les filles. L'obligation d'aller chercher de l'eau fait perdre du temps aux activités génératrices de revenus, à la garde des enfants et à l'éducation.*<sup>22</sup>
- Préoccupation liée à *l'augmentation de la consommation d'eau, laquelle est essentielle à la santé des femmes pendant la grossesse, l'allaitement et les soins, ce qui augmente la quantité d'eau à se procurer. La collecte d'eau est associée à un risque accru d'abus sexuels, de demande de faveurs sexuelles aux points de collecte d'eau contrôlés, de blessures physiques (par exemple, musculosquelettiques ou dues à des attaques d'animaux), de violence domestique pour ne pas avoir accompli les tâches domestiques quotidiennes liées à l'eau ainsi qu'à une moins bonne santé maternelle et infantile.*<sup>23</sup>

Le rapport AR6 reconnaît également l'impact des crises en cascade sur la prestation de soins non rémunérée et le travail domestique des femmes et des filles, lesquels s'intensifient en l'absence de services publics et d'infrastructures : *des catastrophes ayant plusieurs origines sont apparues en raison de la cooccurrence de sécheresses, de tempêtes ou d'inondations et de la pandémie de COVID-19. Cette pandémie agit comme un multiplicateur de stress pour les femmes et les filles chargées de la collecte de l'eau ainsi que pour les minorités et les personnes en situation de handicap ne participant pas à la gestion de l'eau. Dans le monde entier, les inégalités existantes se sont aggravées en raison des confinements, car ils ont encore limité l'accès des femmes et des filles à l'eau potable et à l'éducation et ainsi rétabli les responsabilités sexospécifiques, notamment les soins aux enfants, aux personnes âgées et aux malades, lesquelles étaient externalisées avant la pandémie.* »<sup>24</sup>

21. Indice de performance du changement climatique (CCPI).

22. GIEC 2022, chapitre 4, pp. 586-587.

23. GIEC 2022, chapitre 4, p. 587.

24. GIEC 2022, chapitre 4, p. 628.

L'AR6 souligne que la division du travail entre les hommes et les femmes, le racisme systémique et d'autres inégalités sociales et structurelles augmentent la vulnérabilité des femmes, des jeunes et des populations autochtones et aggravent les conséquences du changement climatique.<sup>25</sup> Dans ce contexte, le rapport met en garde contre le manque d'attention accordée à la reproduction sociale et aux soins dans les programmes climatiques. Par exemple, si ces derniers mettent de côté des terres forestières exploitées par les populations pauvres et ne compensent pas la charge de travail plus importante des femmes obligées de se tourner vers les produits forestiers autres que le bois pour leur subsistance. De même, les mesures d'austérité réduisant les services publics se traduisent par une augmentation des soins non rémunérés et de la charge de travail domestique pour les femmes et les filles.<sup>26</sup>

### 1.3 Le changement climatique, la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement en découlant augmentent le travail non rémunéré des femmes et des filles en matière de soins, de travail domestique et communautaire

En raison de l'accélération et de l'intensification du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la dégradation de l'environnement, les crises se sont généralisées et sont devenues interdépendantes. Le changement climatique a provoqué des catastrophes de plus en plus fréquentes et graves, perturbé les écosystèmes et contribué à l'appauvrissement de la biodiversité. Le GIEC estime que 10 % de toutes les espèces végétales et animales courent un risque élevé d'extinction en raison du réchauffement climatique, même si le monde limite le réchauffement à 2 degrés Celsius.<sup>27</sup> Ces pertes en moins d'un siècle seraient comparables à l'ampleur de l'extinction des espèces due aux activités humaines au cours des 12 000 dernières années.<sup>28</sup> La perte d'écosystèmes et l'appauvrissement de la biodiversité mettent en péril la survie de l'homme, en menaçant les moyens de subsistance, tels que la nourriture, l'eau et l'air et en mettant en danger

la santé et la sécurité humaines.<sup>29</sup> De plus, en affaiblissant les populations d'animaux sauvages et en endommageant les habitats, le changement climatique augmente le potentiel de maladies zoonotiques, lesquelles se propagent des animaux aux hommes.<sup>30</sup>

Les effets du changement climatique se font souvent sentir en termes de disponibilité de l'eau pour les besoins domestiques et productifs, en raison de sécheresses plus intenses et plus fréquentes, d'inondations extrêmes, de pluies saisonnières irrégulières et de la fonte accélérée des glaciers. Plus de 3,6 milliards de personnes n'ont pas accès à une fourniture d'eau adéquate et ce chiffre devrait atteindre 5 milliards d'ici à 2050, tandis que de vastes régions du monde ne font que s'assécher.<sup>31</sup> D'ici à 2050, on prévoit également que le débit des cours d'eau, critique pour l'environnement, sera affecté dans 42 % à 79 % des bassins hydrographiques du monde, entraînant des répercussions négatives sur les écosystèmes d'eau douce.<sup>32</sup>

Ces circonstances liées au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la dégradation de l'environnement augmentent le travail non rémunéré des femmes et des filles en matière de soins, de tâches domestiques et communautaires. Les répercussions liées à ces trois aspects sont examinées ci-dessous.

#### La réduction de la disponibilité des ressources naturelles affecte le travail de soins non rémunéré et le travail domestique des femmes et des filles

Le changement climatique, associé à une croissance rapide de la demande en eau, à une pollution incontrôlée et à une mauvaise gestion permanente, a intensifié le stress hydrique, les soins non rémunérés et le travail domestique des femmes et des filles. La perte de biodiversité et les phénomènes météorologiques liés au climat, tels que les sécheresses et les inondations, réduisent la disponibilité des ressources naturelles telles que les poissons, les arbres, le bois de construction et de chauffage, les champignons, le miel et les plantes médicinales. Par exemple, entre 1983 et 2009, quelque trois quarts des terres cultivées dans le monde, soit environ 454 millions d'hectares,

25. GIEC 2022, pp. 55, 123, 126, 132, 656-657, 784, passim.

26. GIEC 2022, chapitre 18, p. 2701.

27. GIEC 2022, pp. 56, 202.

28. Dennis et Kaplan 2022.

29. GIEC 2022, pp. 12-17, 55-57, 83, 72, 79, 92, passim.

30. GIEC 2022, pp. 11, 51-52.

31. Organisation météorologique mondiale 2022.

32. GIEC 2022, p. 61. L'écoulement des cours d'eau est défini comme le stade où le niveau des eaux souterraines baisse de manière significative, de sorte que les rejets desdites eaux dans les cours d'eau diminuent, s'inversent ou même s'arrêtent complètement.



ont subi des pertes de rendement dues à la sécheresse météorologique, les pertes de production cumulées correspondant à 166 milliards de dollars américains.<sup>33</sup> Le manque de disponibilité des ressources naturelles affecte clairement les femmes et les filles. Les femmes assument une part plus importante des tâches non rémunérées en travaillant plus longtemps, en assumant plus de tâches et en faisant participer les enfants à des activités économiques. Les filles se voient souvent confier la responsabilité des tâches ménagères, ce qui les oblige à s'absenter de l'école et à ne plus participer à d'autres activités.

Il est largement reconnu que les femmes et les filles sont en grande partie responsables de l'approvisionnement en eau nécessaire à la survie de leur famille, et ce, pour la boisson, la cuisine, l'assainissement et l'hygiène. Pendant les sécheresses, les « soins prodigués aux autres » sont réalisés en partie en faisant la queue, en marchant sur de longues distances pour collecter de l'eau et en faisant face au manque d'eau potable. En effet, 1,8 milliard de personnes dans le monde s'approvisionnent en eau potable à l'extérieur du domicile, les femmes et les filles étant les premières responsables de la collecte de l'eau dans sept ménages sur dix.<sup>34</sup>

En 2022, plus d'un quart des femmes dans le monde, soit plus d'un milliard de femmes, n'avaient pas accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité, ce qui représente une baisse significative par rapport au tiers des femmes ayant accès à l'eau potable en 2000. En 2023, quelque 380 millions de femmes et de filles, soit près de 10 % de la population féminine mondiale, vivent dans des conditions de stress hydrique élevé ou critique, et ce chiffre devrait passer à 674 millions d'ici à 2050.<sup>35</sup> En Irak, pays touché par un stress hydrique élevé et où 30 % de la population rurale ne dispose pas d'eau potable courante, les femmes passent jusqu'à trois heures par jour pour collecter de l'eau. En Inde, dans un quart des ménages ruraux ne disposant pas d'eau courante, les femmes et les filles consacrent plus de 50 minutes par jour à la collecte de l'eau, contre quatre minutes pour les hommes et les garçons.<sup>36</sup>

## Impacts de la fragilité des systèmes alimentaires sur les hommes et les femmes

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont à l'origine de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Leurs effets sur les systèmes alimentaires sont de plus en plus évidents. L'augmentation des concentrations de dioxyde de carbone dans l'atmosphère entraîne une baisse de la qualité nutritionnelle du blé, du riz et d'autres cultures importantes. Une consommation alimentaire inadéquate ou insuffisante conduit à la malnutrition et augmente le risque de maladie chez les populations exposées à des conditions météorologiques et climatiques extrêmes. Un pic d'insécurité alimentaire peut entraîner la malnutrition, y compris la dénutrition, le surpoids, l'obésité et la vulnérabilité aux maladies dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Ces changements prévus devraient ralentir les progrès vers l'éradication de la dénutrition et de la malnutrition infantiles.<sup>37</sup>

Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée, alors qu'elles sont les principales actrices de la mise en place de systèmes alimentaires durables. Elles ne bénéficient pas des mêmes avantages que les hommes et les garçons et ont tendance à souffrir d'une plus grande insécurité alimentaire en moyenne. En effet, les femmes issues de ménages pauvres et ne possédant pas de terres sont confrontées à une plus grande insécurité alimentaire. L'écart d'insécurité alimentaire entre les hommes et les femmes s'est creusé, passant de 1,7 point de pourcentage en 2019 à 4,3 points de pourcentage en 2021.<sup>38</sup>

Si la nourriture disponible est insuffisante, les femmes et les filles doivent gérer le poids de l'approvisionnement et de la distribution de la nourriture, comme c'est le cas pour l'eau. De nombreux ménages pauvres réduisent le nombre de repas par jour ou favorisent certains membres du ménage par rapport à d'autres, souvent en accord avec les pratiques coutumières de distribution de la nourriture. Par exemple, il est courant dans de nombreuses sociétés de distribuer la nourriture en fonction du sexe, de l'âge et du statut. Dans ce système, les hommes sont généralement servis en premier, suivis des garçons, puis des filles. Les femmes mangent en dernier et le moins possible.<sup>39</sup>

33. GIEC 2022, p. 584.

34. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Organisation mondiale de la santé (OMS) 2023.

35. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) et ONU Femmes 2023.

36. DESA et ONU Femmes 2022.

37. Ce résumé des impacts observés est tiré du chapitre 7 du rapport 2022 du GIEC.

38. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) 2023.

39. Aguilar 2022.

Les pertes de récoltes et de revenus associés dues à la sécheresse obligent également de nombreuses femmes à se tourner vers des activités moins productives ou à faible revenu, telles que l'agriculture de subsistance, le travail agricole saisonnier et la participation à des travaux publics et à des programmes d'emploi, ce qui alourdit encore leur charge de travail. Les femmes et les filles sont obligées de pallier l'insécurité et l'insuffisance alimentaires en consacrant davantage de temps et d'efforts à l'approvisionnement en nourriture de leurs familles et de leurs foyers plus éloignés. Elles doivent collecter de la nourriture dans les forêts, les rivières et autres plans d'eau, en fonction de la saisonnalité, de la disponibilité et de l'accès.<sup>40</sup>

### Les impacts du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur la santé

Le rapport AR6 du GIEC fait état d'une augmentation de diverses maladies, lesquelles ont et continueront d'avoir un impact disproportionné sur la charge de travail des femmes et des filles. En effet, les membres de leur famille sont exposés à des maladies à transmission vectorielle et hydrique telles que la dengue, le paludisme, le choléra, la diarrhée, en plus du stress dû à la chaleur. Par exemple, là où les pluies torrentielles augmentent les taux de maladies telles que la dengue et le chikungunya, les femmes de Delhi, en Inde, et de Dhaka, au Bangladesh, consacrent en moyenne une heure de plus par jour aux soins dans le cas d'une maladie liée au climat dans la famille et sont plus de deux fois plus susceptibles d'être privées de sommeil.<sup>41</sup>

Les impacts observés, les risques projetés et les vulnérabilités sur la santé comprennent :<sup>42</sup>

- L'augmentation des maladies sensibles au climat, transmises par l'alimentation, l'eau et celle des maladies à transmission vectorielle. Il en résulte une augmentation significative des problèmes de santé et des décès prématurés dus à des maladies sensibles au climat.

- Une augmentation globale des facteurs de risque liés à l'alimentation et des maladies non transmissibles en résultant a été relevée. Il est aussi fait état de dénutrition, de retard de croissance et de mortalité infantile en découlant, notamment en Afrique et en Asie, en raison du changement climatique et de l'intensification des concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone.
- Un pic de la population est exposé aux vagues de chaleur avec un impact différencié sur les populations âgées.
- L'accès réduit aux soins de santé en cas de conditions météorologiques extrêmes devient un risque pour la santé des peuples autochtones et des populations rurales vivant dans des régions reculées.<sup>43</sup>
- On s'attend à une augmentation des effets sur la santé mentale en raison de l'exposition aux températures élevées, aux phénomènes météorologiques extrêmes, aux déplacements, à la malnutrition, aux conflits, aux pertes économiques et sociales liées au climat ainsi qu'à l'anxiété, à la détresse et à l'inquiétude suscitées par le changement climatique.

Au regard d'une consommation alimentaire insuffisante, de plus en plus liée à la sécheresse induite par le changement climatique, comme décrit ci-dessus, les femmes sont sujettes à des problèmes de santé. Une consommation alimentaire insuffisante provoque des maux d'estomac, des vomissements, des faiblesses, des diarrhées et une malnutrition. Les pénuries alimentaires exacerbent également les difficultés rencontrées par les femmes pendant leur grossesse. La prévalence des avortements spontanés et des complications lors de l'accouchement, et dans le pire des cas, la mortalité maternelle et infantile, est plus élevée en période de sécheresse en raison de la malnutrition.<sup>44</sup> L'impact sur la santé des femmes est aggravé par une augmentation du travail non rémunéré pour s'occuper des enfants malades et d'autres membres de la famille.

40. Aguilar 2022.

41. Smith, Olosky et Grosman Fernández 2021.

42. Le résumé des impacts observés est tiré du chapitre 7 du rapport 2022 du GIEC.

43. Amstislavski et al. 2013.

44. Aguilar 2022.



## Les soins environnementaux alourdissent la charge de travail non rémunéré des femmes et des filles

La protection de l'environnement, une forme de travail non rémunéré, concerne des personnes qui s'organisent individuellement ou collectivement pour rechercher la durabilité par l'intermédiaire d'un travail et d'un service coopératifs. Ce type de travail est rarement pris en compte dans les analyses économiques, même si de nombreuses heures de travail bénévole ou non rémunéré sont investies. Malheureusement, de nombreux projets liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, tels que le reboisement, la réhabilitation des terres, la gestion des déchets, entre autres, comptent sur les femmes et leur travail non rémunéré en tant que « sauveuses de la durabilité ». Ces approches partent du principe que le temps des femmes est « infiniment élastique » et qu'il constitue une ressource illimitée de soutien des personnes et des environnements, ignorant ou négligeant souvent la santé et le bien-être des femmes et les nombreuses exigences de toutes sortes pesant sur leur temps.<sup>45</sup> Ces initiatives, menées par des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des organisations internationales, s'appuient sur des stéréotypes sexistes sur le rôle des femmes dans leur famille, la communauté et l'environnement, et les renforcent, en affirmant que les femmes et les filles sont responsables de la protection de l'environnement. Par conséquent, le temps et le travail supplémentaires exigés par de nombreuses initiatives en matière de climat et d'environnement augmentent en fait le travail de soins non rémunéré et domestique des femmes et des filles.

Certaines pratiques résistantes au climat nécessitent un travail intensif, comme l'agriculture biologique, le recyclage et le compostage. Les femmes sont les premières responsables de la gestion des déchets, par exemple au sein du foyer. Ce sont donc leur temps et leur énergie les plus affectés par les tâches supplémentaires de tri et de recyclage des déchets. « Le manque de temps ne me permet pas d'être écologique » est la réponse d'une femme en l'absence de redistribution du travail non rémunéré au sein du ménage.<sup>46</sup> Les femmes sont moins bien payées ou ne sont souvent pas payées du tout pour le travail agricole.<sup>47</sup> Ces situations ajoutent souvent à la charge de travail non

rémunéré déjà lourde des femmes sans leur conférer de droits, de ressources et d'avantages. Si la participation des femmes est essentielle, leur implication dans la protection de l'environnement ne s'attaque pas nécessairement aux nœuds structurels de l'inégalité entre les sexes ni ne conduit à une plus grande égalité femmes-hommes.

Le travail des femmes et des hommes, qui défendent les droits humains dans le domaine de l'environnement, est une forme de travail communautaire et de protection de l'environnement, souvent non rémunéré et non reconnu. Alors que la demande mondiale en ressources naturelles augmente, les peuples autochtones, les agriculteurs et les petites productrices, entre autres, sont en première ligne des efforts de durabilité en tant que défenseuses et défenseurs des droits humains en matière d'environnement. Pour certaines femmes, le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable<sup>48</sup> est une question de vie ou de mort pour leur famille et leur communauté. De même, un fossé se dessine entre l'urgence d'une action climatique à tous les niveaux et l'impunité des attaques contre celles et ceux qui défendent les droits environnementaux, fonciers et des peuples autochtones en première ligne du mouvement mondial pour la justice climatique.<sup>49</sup> De nombreuses femmes considèrent que ce « combat » fait partie de leur rôle de gardiennes des ressources dont leur famille a besoin pour survivre, ainsi que de leurs responsabilités de protection, notamment pour les femmes autochtones, à l'égard de Mère nature et de la justice climatique, comme l'indique également l'Accord de Paris. Pourtant, celles et ceux qui défendent les droits environnementaux sont attaqués et même assassinés par leurs opposants en raison d'intérêts corporatistes ou politiques.

L'augmentation des féminicides, des menaces et des violences à l'encontre des défenseuses des droits humains dans le domaine de l'environnement, y compris les femmes autochtones, est alarmante. En 2022, au moins 401 défenseuses et défenseurs des droits humains ont été tuées, la plupart en Amérique latine (45 au Mexique, 17 au Honduras, 186 en Colombie, 26 au Brésil). Sur ce total, 48 % défendaient les droits fonciers, les droits des peuples autochtones et les droits environnementaux (le groupe le plus ciblé), 22 % étaient des autochtones et 17 % s'identifiaient comme des femmes.<sup>50</sup>

45. ONU Femmes 2014.

46. Chauchan 2021.

47. FAO 2023.

48. Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies(A/RES/76/300) sur le droit à un environnement propre, sain et durable.

49. Front Line Defenders 2023.

50. Front Line Defenders 2023.

Les femmes défenseuses des droits humains en matière d'environnement sont plus exposées à la violence basée sur le genre parce qu'elles remettent en question des normes patriarcales et des stéréotypes sexistes profondément enracinés concernant le rôle des femmes dans la société.<sup>51</sup> Pour les femmes, les risques liés au fait d'être défenseuse des droits humains en matière d'environnement sont exacerbés par la misogynie. Les attaques commises à leur encontre sont sous-estimées dans les registres officiels, notamment dans les zones reculées et rurales.<sup>52</sup> En outre, les femmes sont confrontées à une double lutte dans les sphères publique et privée. Tout comme elles s'expriment publiquement pour protéger leur terre, leur eau et leur environnement, elles doivent également défendre leur droit de s'exprimer et d'être écoutées dans les discussions sur l'utilisation et la préservation des ressources naturelles dans leurs propres communautés et familles.<sup>53</sup> De nombreuses femmes défenseuses des droits humains et environnementaux sont isolées de leurs propres communautés et familles,<sup>54</sup> lesquelles les insultent en les qualifiant de « mauvaises femmes » ou de « mauvaises mères » en raison de leur visibilité et du temps et des efforts consacrés au militantisme.<sup>55</sup> Les femmes autochtones sont victimes de diffamation, de menaces et d'agressions physiques dans leurs propres communautés, quels que soient les droits qu'elles défendent.<sup>56</sup>

51. Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) 2016.

52. Global Witness 2021.

53. Forst 2016.

54. Initiative méso-américaine des femmes défenseuses des droits humains 2017.

55. HCDH 2018.

56. Front Line Defenders 2023.

Afin de préserver la sécurité des défenseuses et défenseurs des droits humains dans le domaine de l'environnement, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, lors de sa soixante-dixième session, la résolution 70/161. Cette résolution a permis de progresser dans la reconnaissance officielle du rôle primordial joué par ces personnes et a réaffirmé « *l'urgente nécessité de respecter, protéger, faciliter et promouvoir le travail de promotion et de défense de la jouissance effective des droits économiques, sociaux et culturels, en tant que facteur essentiel de l'exercice de ces droits, notamment aux questions environnementales et foncières ainsi qu'au développement* ».<sup>57</sup>

De même, la cible 22 du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal vise à « *assurer une représentation et une participation pleines et entières, équitables, inclusives, efficaces et tenant compte du genre des peuples autochtones et des communautés locales aux processus décisionnels, ainsi que leur accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur leurs terres, territoires, ressources et connaissances traditionnelles, tout en veillant à inclure les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes en situation de handicap, et garantir la pleine protection des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme en matière d'environnement.* ».<sup>58</sup>

57. Résolution A/RES/70/161 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme.

58. Le Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 a été adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (CBD COP15), qui s'est tenue à Montréal, au Canada, le 19 décembre 2022, sous le nom de Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CBD/COP/DEC/15/4). Il s'appuie sur le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et présente un plan ambitieux visant à mettre en œuvre une action de grande envergure pour transformer la relation de la société avec la biodiversité et faire en sorte que, d'ici à 2050, la vision commune de « Vivre en harmonie avec la nature » se concrétise.

## II.

# LES NOUVEAUX EFFORTS DÉPLOYÉS POUR LUTTER CONTRE LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ DES FEMMES ET DES FILLES DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL DES SOINS, DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE

Cette section décrit la manière dont la CLD, la CCNUCC et d'autres cadres normatifs établissent un lien entre le travail de soins non rémunéré et le travail domestique des femmes et des filles et les mesures prises pour lutter contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Comme nous l'avons vu plus haut, même si les conventions n'ont pas reconnu ou intégré les questions liées aux soins dans leurs mandats, des références aux liens entre les soins non rémunérés, le travail domestique des femmes et des filles et le changement climatique ainsi que la dégradation de l'environnement commencent à émerger, notamment dans les communications nationales et les rapports sur les conventions.

### 2.1

#### Plans nationaux de lutte contre la sécheresse dans le cadre de la CLD

En 2021, la CLD a mandaté une étude sur les impacts différenciés de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse sur les femmes et les hommes.<sup>59</sup> Le document précise que le travail de soins, qu'elle soit rémunérée ou non, formelle ou informelle, doit être reconnue, réduite et redistribuée. L'étude reconnaît que les liens entre la prestation de soins et la sécheresse n'ont pas fait l'objet d'une analyse approfondie.

Dans le cadre de l'étude, les données relatives à l'intégration des questions de genre dans les plans nationaux de lutte contre la sécheresse (NDP) ont été examinées. Neuf NDP élaborés par des Parties à la Convention<sup>60</sup> font référence à la prestations de soins et à la sécheresse.<sup>61</sup>

**Afghanistan.** Le NDP signale que les femmes et les jeunes filles ont dû encore s'éloigner de leur domicile pour aller chercher de l'eau et du combustible de cuisson, s'exposant ainsi à des risques éventuels. Dans l'ensemble, 61 % des ménages ont indiqué que la charge de travail des femmes avait augmenté en raison de la sécheresse. 46 % des ménages ont déclaré que la sécheresse avait provoqué des tensions accrues au sein de la famille. L'aggravation de ces tensions pourrait se traduire par une augmentation de la violence basée sur le genre dans ces ménages.

**Bolivie.** Les NDP des États indiquent que la contribution des femmes boliviennes aux domaines de la reproduction, de la production et de la gestion, tant au niveau communautaire que politique, est comparable et parfois plus importante que celle des hommes. Paradoxalement, le rôle des femmes dans ces domaines n'est pas reconnu socialement, et diverses normes et pratiques coutumières ont contribué à maintenir des relations inégales et injustes entre les hommes et les femmes.

**République Centrafricaine.** Le NDP décrit que l'expérience et le ressenti de la sécheresse par les femmes sont étroitement liés à leur rôle au sein du foyer. Que ce soit dans les zones urbaines ou rurales, les femmes sont les premières responsables de la survie quotidienne de la famille, même en cas de catastrophe naturelle. Il est du devoir et de la responsabilité des femmes d'approvisionner le foyer en eau et en nourriture, soit par l'achat pour certaines femmes résidant dans les grands centres urbains, soit par la collecte et la production pour les femmes rurales et paysannes, lesquelles perçoivent la sécheresse à travers le poids de ses effets sur le foyer.

59. Aguilar 2022.

60. CLD s.d.

61. Les extraits des NDP des pays ont été édités pour des raisons de compréhension et de clarté.

**Côte d'Ivoire.** Le NDP explique que les femmes supportent souvent une charge de travail supplémentaire en cas d'événements climatiques extrêmes en raison de leur rôle et de leurs responsabilités au sein de la famille. Les hommes, eux, assument des responsabilités supplémentaires en raison de leur rôle économique au sein de la famille.

**Grenade.** Les consultations des parties prenantes lors de la préparation du NDP ont révélé que les femmes et les filles ont été gravement touchées par les sécheresses. Par exemple, elles s'absentent de leur travail pour s'occuper des enfants lorsque les écoles sont fermées en raison du manque d'eau ; elles arrivent en retard au travail ou doivent le quitter plus tôt pour faire face aux pénuries d'eau ; leur hygiène personnelle est compromise ; elles passent plus de temps, perdant des heures de sommeil, pour aller chercher de l'eau dans des réservoirs d'urgence ou tard dans la nuit lorsque la pression de l'eau s'améliore ; elles assument également une plus grande responsabilité pour s'occuper des membres de la famille malades, cet aspect faisant généralement partie du rôle des femmes et des filles.

**Honduras.** Le NDP indique que le travail de soins, même s'il n'est pas rémunéré économiquement, exige plus de temps et de dévouement, ce qui est un frein à la participation des femmes aux processus communautaires. Par conséquent, les actions mises en œuvre doivent réduire la charge de travail des femmes, en s'adaptant à leur disponibilité, et doivent être inclusives, ce qui signifie que les hommes doivent participer activement pour obtenir des résultats positifs. En effet, il est essentiel de reconnaître les différences dans les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes dans les processus de planification, en particulier dans les zones rurales.

**Turkménistan.** Le NDP mentionne que les femmes rurales consacrent plus de six fois plus de temps que les hommes aux tâches ménagères. Elles travaillent également un peu plus que les hommes sur les parcelles de terre du ménage.

**Venezuela.** Même s'il n'existe pas encore d'indicateurs officiels sur l'utilisation du temps et la répartition des responsabilités en matière de soins entre les sexes, le NDP indique, sur la base de l'observation, que ces responsabilités tendent à incomber aux femmes, notamment les soins aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes en

situation de handicaps permanents ou temporaires. Ces caractéristiques rendent les femmes plus vulnérables à la pauvreté en raison de la sécheresse ainsi que quelque 39% des familles du pays.

**Vietnam.** Le NDP propose de s'attaquer aux problèmes structurels liés au genre, aux relations inégales entre les hommes et les femmes et à la dynamique du pouvoir. Il s'agit notamment du manque d'accès à la propriété et à d'autres biens de production, de la division inégale du travail et de la prise de décision inéquitable, car tous ces éléments entravent l'accès des femmes aux technologies et aux pratiques d'adaptation.

Il convient de noter un sujet relativement nouveau, à savoir l'impact psychologique sur les femmes lorsqu'elles ne peuvent pas s'acquitter de leurs tâches de soins. Deux NDP évoquent ce phénomène :

**République Centrafricaine.** Le NDP décrit que, selon la coutume centrafricaine, les femmes ont l'obligation morale « le devoir de la mère » de nourrir leurs enfants et leurs maris. Le poids de la tradition les oblige à s'assurer, quelle que soit la situation, que leurs maris et leurs enfants puissent manger. Les femmes des zones urbaines doivent gérer le budget familial pour joindre les deux bouts et avoir assez d'argent pour se procurer des aliments, tandis que celles des zones rurales doivent parcourir de longues distances pour trouver de la nourriture. Pour nourrir leur famille, en période de sécheresse, les femmes doivent faire preuve de réflexion et d'imagination. À ces deux aspects, s'ajoute la douleur physique. Par exemple, la corvée d'eau, généralement effectuée par les femmes et les filles, devient difficile en cas de sécheresse. La sécheresse rend également difficile la préparation de frites de manioc lequel est un aliment de base des repas dans le pays. Or la compacité du sol en période de sécheresse rend difficile le déterrage des tubercules et il y a un manque d'eau pour un trempage adéquat. La sécheresse augmente les risques de maladies transmises par l'eau, ce qui peut accroître les responsabilités des femmes en matière de soins aux enfants malades.

**Venezuela.** Selon le NDP, la santé mentale est une autre dimension à mettre en évidence en ce qui concerne la sécheresse. Face à la sécheresse, les femmes éprouvent de la frustration, une perte de joie, de la colère et une perte de résilience pour faire face à d'autres difficultés

de la vie. Ces sentiments sont étroitement liés à leur travail de soins, car elles ne sont pas seulement affectées par le manque d'eau pour leurs propres besoins, mais aussi par le souci des personnes dont elles s'occupent, par exemple une fille qui ne peut pas aller à l'école ou un parent alité dont la toilette ne peut pas être faite de manière adéquate.

L'intégration du travail lié aux soins dans certains NDP peut être attribuée aux efforts concertés déployés par la CLD ces dernières années, notamment au moyen de son [mécanisme global \(GM\)](#), visant à apporter un soutien étroit et des conseils aux pays sur l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans ces plans. Dans le cadre de l'initiative sur la sécheresse lancée en octobre 2017, le Secrétariat de la CLD et le GM ont assisté 60 pays dans la conception des NDP.

## 2.2

### Contributions déterminées au niveau national dans le cadre de la CCNUCC

**Les Contributions déterminées au niveau national (NDC)** sont les réductions prévues des émissions de gaz à effet de serre par les Parties à l'Accord de Paris dans le cadre de la CCNUCC. Les NDC sont une série de mesures et d'actions que les Parties prévoient d'adopter pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique. Une analyse des NDC soumises entre octobre 2021 et juillet 2022 révèle que 90 % d'entre elles fournissent des informations relatives à l'intégration de la dimension de genre et affirment l'engagement des Parties à mettre en œuvre des politiques climatiques sensibles au genre ou, dans certains cas, à la dimension de genre.<sup>62</sup>

En ce qui concerne l'intégration du travail de soins non rémunéré, du travail domestique et communautaire des femmes et des filles dans le contexte du changement climatique, un examen plus approfondi des deuxièmes NDC révisées<sup>63</sup> par région (telles que définies par la CCNUCC) jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2022 montre que :

**Afrique.** Sur les 47 NDC examinées, cinq (9,4 %) contiennent une référence à des éléments liés à la division du travail entre hommes et femmes et au temps disponible des femmes.<sup>64</sup>

**Cabo Verde.** La NDC donne les principales raisons pour lesquelles la majorité des femmes vivent dans la pauvreté et ont une faible productivité. Les responsables sont le manque de temps pour un travail productif, le manque de terres pour constituer des actifs, le manque de financement pour développer des entreprises et le manque des connaissances nécessaires à l'augmentation de la production et à l'accès au marché. La clé de la prochaine grande étape en matière de l'égalité femmes-hommes au Cabo Verde est l'autonomisation économique des femmes.

**Côte d'Ivoire.** La NDC indique que les femmes sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs du changement climatique en raison de la division du travail et des rôles dévolus aux hommes et aux femmes, des disparités économiques et des déséquilibres dans le temps consacré aux tâches.

**Guinée.** La NDC note que la disponibilité des ressources en eau influe grandement sur la place des femmes au sein du ménage. Traditionnellement chargées d'aller chercher l'eau, elles sont les premières à souffrir de l'épuisement des ressources par une perte de temps et d'énergie, laquelle limite leur autonomie économique et sociale.

**Namibie.** La NDC propose d'intégrer l'analyse de genre dans les évaluations de la vulnérabilité et des risques, et ce, afin de comprendre les différentes manières dont les catastrophes affectent les hommes et les femmes, ainsi que les rôles et les normes de genre.

Les rôles sociaux et la division du travail entre les sexes entraînent des degrés d'exposition et de vulnérabilité différents et spécifiques pour les femmes et les filles par rapport aux hommes et aux garçons.

62. CCNUCC 2022.

63. Les NDC sont disponibles ici. L'analyse n'a porté que sur les NDC en langues anglaise, française et espagnole. Le logiciel d'analyse des données qualitatives MaxQDA a été utilisé pour repérer les mots-clés (soins, travail non rémunéré, travail domestique, travail lié à la reproduction, travail communal, travail communautaire, travail lié aux soins et travail domestique). Chaque mot-clé mentionné a ensuite été examiné. À l'aide d'un cadre d'analyse contextuelle, les stratégies utilisées par les pays pour traiter les soins ont également été analysées.

64. Les extraits des NDC des pays ont été édités pour des raisons de compréhension et de clarté.

**Somalie.** La NDC note que le changement climatique a exacerbé l'inégalité entre les sexes. Les femmes et les enfants sont davantage touchés en raison de leur manque d'accès et de contrôle sur les ressources essentielles, de la répartition inégale du travail et de leur absence dans les processus de prise de décision, au sein du foyer comme au niveau national.

**Asie.** Sur les 31 NDC analysées dans la région, seule celle du Cambodge aborde les questions relatives aux soins. De plus, sur l'ensemble des NDC étudiées dans le monde, celle du Cambodge est la seule à identifier des actions assorties d'indicateurs visant à mesurer la réduction des soins non rémunérés et du travail domestique des femmes.

**Cambodge.** La NDC décrit que dans le secteur de la santé, les données ventilées par sexe sont une priorité, notamment pour comprendre les différents impacts des maladies transmises par l'air et des maladies vectorielles sur les femmes et les hommes. Cela est particulièrement important pour les femmes, lesquelles assument souvent la responsabilité des soins du ménage, y compris les soins médicaux pour la famille. En outre, elles jouent également un rôle important en défendant des modèles de comportement susceptibles d'améliorer la santé et l'hygiène et de réduire la propagation des maladies. Cinq des programmes prévus dans le cadre de la NDC du Cambodge ont été conçus pour avoir un impact sur les activités de soins non rémunérées des femmes :

- « *Actions visant à promouvoir l'approvisionnement durable en bois de chauffage dans le secteur de l'habillement* ». Ces actions réduiront la distance parcourue par les femmes pour extraire le bois de chauffage ainsi que le nombre d'enfants y participant, en particulier de filles, travaillant dans ce secteur.
- « *Amélioration de la productivité et de la diversification agricoles et développement de l'agro-industrie pour les cultures de riz en vue d'augmenter la production, d'améliorer la qualité, les techniques de récolte et de post-récolte et de renforcer l'agro-industrie* ». 50 % des femmes participantes déclarent avoir réduit leur charge de travail et 50 % des femmes participantes déclarent avoir réduit le nombre d'heures consacrées à l'horticulture grâce à l'accès à des pratiques et à des technologies améliorées.

- « *Amélioration des services de soutien et du renforcement des capacités pour une production agricole résistante au changement climatique en encourageant la recherche, les essais et la mise à l'échelle de systèmes agricoles intelligents augmentant la résistance au changement climatique et aux événements météorologiques extrêmes* ». 35 % des agricultrices déclarent avoir réduit le nombre d'heures consacrées aux activités agricoles.
- « *Renforcement de la résilience climatique dans la prestation des services de santé* ». 50 % des femmes ont un meilleur accès à l'eau pour elles-mêmes et leurs familles.
- « *Réparer et réhabiliter des infrastructures routières existantes et garantir des systèmes d'exploitation et d'entretien efficaces, en tenant compte de l'impact du changement climatique* ». Ce programme garantit l'accès des femmes, notamment celles vivant dans des zones durement touchées par le changement climatique, aux besoins essentiels, aux ressources en eau, aux marchés et aux soins de santé. De plus 30 % des femmes locales signalent une mobilité accrue tout au long de l'année grâce à l'amélioration des routes.

**L'Europe.** Deux des 14 NDC (y compris celle de l'Union européenne) font référence au travail de soins non rémunéré et au travail domestique.

**Albanie.** La NDC souligne qu'à la suite des inondations de 2015 dans le sud-est du pays, les conséquences pour les femmes se sont traduites par une augmentation de leur charge de travail de quatre heures en moyenne pour nettoyer et trouver des solutions au manque d'approvisionnement en énergie et à la perte d'accès aux services (par exemple, jardins d'enfants, écoles), lesquels contribuent à alléger la charge de travail des femmes.

**Norvège.** La NDC indique qu'en 2018, une nouvelle loi complète sur l'égalité et la non-discrimination est entrée en vigueur. L'objectif de la loi est de promouvoir l'égalité femmes-hommes. La loi prévoit une protection contre la discrimination fondée sur le genre, la grossesse, les congés liés à la naissance ou à l'adoption et les responsabilités familiales. Les femmes et les hommes doivent bénéficier de l'égalité des chances dans les domaines de l'éducation et du travail, ainsi que celui du développement culturel et professionnel.



**Amérique latine et Caraïbes.** Sur les 28 NDC, trois pays (10,71 %) font référence au travail de soins non rémunéré et au travail domestique.

**Argentine.** La NDC mentionne que la reconnaissance de l'importance sociale et environnementale du travail de soins implique une réorganisation, une redistribution et une réévaluation sociale plus équitables dans le contexte du développement durable.

**Cuba.** La NDC établit que l'utilisation du biogaz pour la production de chaleur et d'électricité améliorera les conditions de vie des productrices et producteurs, principalement des femmes, en facilitant la préparation de repas et les conditions de travail.

**Panama.** La NDC note que la propagation des maladies a un impact direct sur les responsabilités et la charge de travail en matière de soins, en particulier pour les femmes et les filles, comme l'a montré la pandémie de COVID-19. Les disparités dans l'accès à des infrastructures de qualité laissent les femmes dans des situations de vulnérabilité et mettent en péril l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté, l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes. La conception d'infrastructures durables, intégrant les besoins et préférences différenciés des hommes et des femmes, conduit à un développement plus inclusif, durable et résilient.

En ce qui concerne le genre, le Plan national sur la sécurité de l'alimentation en eau (PNSH) 2015-2050 : L'eau pour tous met en évidence le fait que la pénurie d'eau exacerbe l'inégalité entre les sexes et, dans certains cas, implique les filles dans le travail des enfants.

**Amérique du Nord.** Aucune des deux NDC n'aborde la question des soins.

**Océanie.** Sur les 11 NDC de cette région, une seule fait référence aux rôles différenciés des hommes et des femmes au sein du ménage.

**Vanuatu.** La NDC décrit que la vulnérabilité climatique et ses conséquences ne reflètent pas seulement les inégalités de genre existantes, mais qu'elles renforcent et exacerbent également les relations de pouvoir, les normes et les pratiques socialement construites,

lesquelles entravent les progrès vers l'égalité femmes-hommes au Vanuatu. Il s'agit notamment des responsabilités et des rôles de genre, influencés par la culture, lesquels confinent les activités et la mobilité des femmes à la maison... Lorsque l'âge s'ajoute aux considérations de genre, c'est-à-dire si l'accent est mis spécifiquement sur les filles, il existe un autre niveau de vulnérabilité et d'impact. Après des événements climatiques, les adolescentes courent un risque supplémentaire d'être retirées de l'école pour aider à alléger les charges domestiques additionnelles, comme la corvée d'eau, étant assumées par les femmes dans les ménages soumis à un stress lié au climat. En quittant l'école, les filles sont moins susceptibles d'être informées sur le changement climatique, ce qui accroît encore leur vulnérabilité. De telles circonstances mettent en jeu le début précoce des moments clés de la vie, y compris les grossesses précoces, ayant pour effet d'orienter les filles dans un cycle de pauvreté, de vulnérabilité et de marginalisation intergénérationnelles.

Il convient de noter que même si 11 % des 133 NDC (voir tableau 1) mentionnent le travail de soins non rémunéré et le travail domestique des femmes et des filles, seule la NDC du Cambodge prévoit des actions visant à réduire leur charge de travail.

**TABLEAU 1.**  
**CDN par région incluant des références aux soins**

| Région                      | Nombre de CDN examinées | Nombre de CDN contenant un texte sur les soins |
|-----------------------------|-------------------------|--|
| Afrique                     | 47                      | 5  |
| Asie                        | 31                      | 1  |
| Europe                      | 14                      | 2  |
| Amérique latine et Caraïbes | 28                      | 3  |
| Amérique du Nord            | 2                       | 0  |
| Océanie                     | 11                      | 1  |
| <b>Total</b>                | <b>133</b>              | <b>12</b>                                      |

Les Plans nationaux d'adaptation (PNA) dans le cadre de la CCNUCC sont des moyens d'identifier les besoins d'adaptation à moyen et à long terme et d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des programmes visant à répondre à ces besoins. Ils pourraient également servir de points d'entrée pour l'inclusion de considérations relatives aux soins non rémunérés, au travail domestique et communautaire des femmes et des filles<sup>65</sup> bien qu'une analyse de cet aspect reste à faire.

### 2.3 CCNUCC COP27

Les co-facilitatrices et co-facilitateurs de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la CCNUCC lors de sa cinquante-sixième session, qui s'est tenue à Bonn du 6 au 16 juin 2022 en soutien à la COP27, sous le point 17 de l'ordre du jour « Genre et changement climatique », ont produit une note informelle incluant, pour la première fois dans le cadre de ces négociations, une référence au partage inégal du travail de soins non rémunéré et du travail domestique, laquelle stipule :

*« Qu'il est urgent d'éliminer les inégalités historiques et structurelles qui subsistent, le racisme, la stigmatisation et la xénophobie, les rapports de force inégaux entre les femmes et les hommes, les lois et politiques discriminatoires, les normes sociales négatives et les stéréotypes de genre, le partage inégal des soins et des travaux domestiques non rémunérés, la violence de genre, ainsi que d'éradiquer la pauvreté et les désavantages en matière d'accès aux ressources, aux systèmes de protection sociale et aux services publics, y compris les services de santé universels et l'éducation de qualité, afin de réaliser l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles... y compris dans le contexte du changement climatique ».*<sup>66</sup>

Malheureusement, le texte n'a pas été approuvé. L'un des enseignements tirés de ce processus est la nécessité de renforcer les capacités des négociatrices et négociateurs sur cette question, car il est possible que plusieurs d'entre elles/ils n'aient pas conscience des liens entre le travail de soins non rémunéré, le travail domestique et communautaire des femmes et des filles et le changement climatique.

65. Réseau mondial des PNA et CCNUCC 2019.

66. SBI 56. 06 - 16 juin. 2022 ; Projet de texte sur le point 17 de l'ordre du jour du SBI 56 sur le genre et le changement climatique.

Pour ce faire, il faut s'appuyer, par exemple, sur les références du rapport AR6 du GIEC ou sur les conclusions concertées de la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme (CSW66).

### 2.4 Commission de la condition de la femme (CSW66)

La soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, qui s'est tenue en mars 2022, s'est concentrée sur le thème prioritaire « Réalisation de l'égalité des genres et avancement de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes ». En préparation de la CSW66, ONU Femmes a convoqué une réunion d'experts dont le rapport indique « la part disproportionnée des femmes et des filles en matière de travail de soins non rémunéré et de travail domestique, enracinée dans la division très inégale du travail entre les sexes et la répartition des responsabilités dans les domaines précités au sein du ménage et entre le ménage et l'État, s'intensifie dans les crises et les catastrophes climatiques et environnementales ».<sup>67</sup>

De la même manière, le rapport reconnaît que les conséquences économiques et sociales du COVID-19 ont entraîné pour les femmes une augmentation des soins non rémunérés et du travail domestique ainsi que la perte concomitante d'emplois et de moyens de subsistance. Cette situation compromet à son tour la résilience des femmes et leurs perspectives de rétablissement à la suite de crises climatiques et environnementales. Le rapport souligne également que les soins doivent être au cœur de la lutte contre les effets du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes sur les hommes et les femmes. Cette approche est essentielle pour que les soins prodigués aux personnes et à la planète se rejoignent dans une responsabilité collective.

Ces préoccupations ont également été prises en compte dans les conclusions concertées de la CSW66 :<sup>68</sup>

67. ONU Femmes 2021b.

68. Conseil économique et social des Nations Unies 2022a.



*Paragraphe 23.* La Commission souligne qu'il est urgent d'éliminer ... le partage inégal des soins et des travaux domestiques non rémunérés ... dans le contexte des politiques et programmes relatifs au changement climatique et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe.

*Paragraphe 28.* La Commission est préoccupée par le fait que les retombées économiques et sociales de la pandémie de coronavirus (COVID-19) ont exacerbé les effets des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes, et ont défavorisé encore davantage certaines populations, qui se sont retrouvées plongées dans l'extrême pauvreté. Elle se déclare en outre profondément préoccupée par l'augmentation de la demande de soins et des travaux domestiques non rémunérés ...

*Paragraphe 38.* La Commission est d'avis que les ressources naturelles et les écosystèmes, ainsi que le travail des femmes, sont considérés comme infinis et sont sous-évalués dans les paramètres actuels de la croissance économique, tels que le produit intérieur brut, alors qu'ils sont essentiels à toutes les économies et au bien-être des générations actuelles et futures et de la planète. Elle estime en outre que la reconnaissance, la réduction et la redistribution de la part disproportionnée des femmes dans les soins et les travaux domestiques non rémunérés, ainsi que la récompense et la représentation du travail de soins rémunéré, contribueraient grandement à cette transformation.

*Paragraphe 47.* La Commission reconnaît que les femmes et les filles assument une part disproportionnée des soins et des tâches domestiques non rémunérés, ce qui peut être exacerbé par les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les catastrophes, limiter la capacité des femmes de participer aux processus décisionnels et d'occuper des postes de haut niveau, et imposer des contraintes importantes à l'éducation et à la formation des femmes et des filles, à leurs perspectives économiques et à leurs activités entrepreneuriales. Elle souligne qu'il faut définir et adopter des mesures permettant de réduire et de redistribuer les soins et travaux domestiques non rémunérés, et d'en mesurer la valeur, en favorisant un partage égal des responsabilités entre les femmes et les hommes au sein du ménage et en accordant notamment la priorité à la mise en place d'infrastructures durables, à des politiques de protection sociale et à des services sociaux accessibles, abordables et de

*qualité, y compris les services de soins, la garde d'enfants et les congés de maternité, de paternité ou parental.*

Compte tenu de ce qui précède, la Commission invite instamment les États membres des Nations Unies à prendre les mesures suivantes :

*Paragraphe 62 (jj).* Prendre toutes les mesures nécessaires pour reconnaître, réduire et redistribuer la part disproportionnée des soins et des travaux domestiques non rémunérés assumée par les femmes et les filles, en s'attachant à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et le partage équitable des responsabilités du ménage entre femmes et hommes, en faisant en sorte que les hommes et les garçons assurent une part équitable des soins et des travaux domestiques, notamment, pour les hommes, en tant que pères et aidants, en assouplissant l'organisation du travail sans nuire à la protection de l'emploi ni à la protection sociale... en appliquant et en promouvant des lois et des politiques concernant, entre autres, les congés de maternité, de paternité ou parentaux et d'autres types de congés, ainsi qu'en assurant des services sociaux, y compris des installations de garde d'enfants et des structures d'accueil des enfants et autres personnes à charge qui soient accessibles, abordables et de qualité, s'employer à mesurer la valeur de ce travail non rémunéré afin d'en déterminer la contribution à l'économie nationale...

*Paragraphe 62 (tt).* Soutenir et financer des travaux de recherche et d'analyse pour mieux comprendre les effets que les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les catastrophes ont sur les femmes et les filles, y compris en ce qui concerne ... les travaux domestiques rémunérés et non rémunérés ... et d'éclairer ainsi les politiques et programmes y relatifs.

*Paragraphe 62 (uu).* Soutenir et financer une transition équitable, durable et tenant compte de l'égalité des genres vers des systèmes énergétiques à faible émission, notamment en transposant rapidement et à plus grande échelle des mesures axées sur la production d'énergies propres et sur l'efficacité énergétique, au service de toutes les personnes et de la planète, en prenant en considération le potentiel que revêtent les approches écosystémiques et les solutions fondées sur la nature centrées sur la protection sociale et les soins qui tiennent compte du genre et de toutes les tranches d'âge.

### III.

## LA PRISE EN COMPTE DU TRAVAIL DE SOINS RÉMUNÉRÉ ET NON RÉMUNÉRÉ PAR DES TRANSITIONS JUSTES SENSIBLES AU GENRE

Les soins en tant que bien public sont au cœur de toute réflexion sur une transition juste vers une économie à faibles émissions et résiliente au changement climatique. Ils sont aussi essentiels pour une transition juste du point de vue du genre. La transformation de l'économie, consommatrice de combustibles fossiles en une économie durable et à faible émission de carbone, implique une transition équitable de la main-d'œuvre et la création d'emplois décents avec, au centre, la protection sociale et les soins (voir l'encadré 5). Les pays poursuivent un programme de décarbonisation en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, ce qui pourrait générer 24 millions de nouveaux emplois dans le monde d'ici 2030 pour réaliser la transition juste nécessaire au maintien du réchauffement climatique à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels.<sup>69</sup>

Toutefois, plus de 80 % des nouveaux emplois créés par le programme de décarbonisation seront créés dans des secteurs actuellement dominés par les hommes. Seuls 20% de ces nouveaux emplois seront créés dans des secteurs où les femmes sont majoritaires.<sup>70</sup> Des normes sociales et des stéréotypes discriminatoires, des écarts persistants entre les hommes et les femmes dans l'enseignement secondaire et supérieur des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) et la ségrégation professionnelle empêchent les jeunes femmes d'accéder à des emplois de qualité dans l'économie verte et bleue et dans la gouvernance climatique et environnementale.<sup>71</sup> Par exemple, en Afrique subsaharienne, les femmes sont bien placées dans des secteurs tels que l'agriculture, la sylviculture et le tourisme, où des emplois moins bien rémunérés sont susceptibles d'être créés, alors qu'elles sont sous-représentées dans les secteurs clés offrant les emplois verts les mieux rémunérés, tels que les énergies renouvelables et les transports durables.<sup>72</sup>

En construisant une économie durable et à faible émission de carbone, une transition juste peut garantir que les

femmes ne sont pas laissées pour compte et que leurs contributions existantes et potentielles au développement durable ne sont pas compromises par leur part disproportionnée de soins non rémunérés, de travail domestique et communautaire.<sup>73</sup> Pour jeter les bases de transitions justes du point de vue du genre, des investissements plus importants dans l'économie des soins, les énergies renouvelables et l'agriculture durable sont nécessaires. La création de nouveaux emplois dans le secteur des soins, lesquels sont caractéristiquement verts et revitalisent les capacités humaines, est une priorité majeure, tout comme la garantie pour les femmes de travailler et d'exercer leurs droits au travail, et ce, en bénéficiant de nouveaux emplois de qualité dans des secteurs émergents tels que les énergies renouvelables.<sup>74</sup> Les emplois dans le secteur des soins, tels que la santé, l'éducation et les soins de longue durée, sont des emplois à faible émission de carbone. Un emploi moyen dans le secteur de la santé ou des soins produit 26 fois moins de gaz à effet de serre qu'un emploi dans l'industrie manufacturière, plus de 200 fois moins qu'un emploi dans l'agriculture et près de 1 500 fois moins qu'un emploi dans le secteur du pétrole et du gaz.<sup>75</sup> Les emplois dans le secteur des soins représentent un investissement contribuant à rendre l'économie plus verte et à augmenter le nombre d'emplois rémunérés de manière décente, principalement pour les femmes.

Sans un accès universel à des soins de qualité et abordables, les femmes qui tentent de profiter des opportunités d'emploi créées par le programme de décarbonisation se heurteront à des obstacles considérables. Par exemple, l'investissement dans des services et des infrastructures de garde d'enfants durables et à faible émission de carbone devrait aller de pair avec l'investissement dans les énergies propres, afin d'augmenter le nombre de femmes au sein d'une main-d'œuvre aujourd'hui majoritairement masculine.<sup>76</sup>

69. OIT 2018b.

70. Saget, Vogt-Schilb et Luu 2020.

71. Conseil économique et social des Nations Unies 2022b. Kwauk et Casey 2021.

72. ONU Femmes et Banque africaine de développement 2021.

73. OIT s.d.

74. ONU Femmes 2021a. ONU Femmes et ONUDI 2023.

75. Women's Budget Group et Wen 2022.

76. ONU Femmes et ONUDI 2023. Palladino et Gunn-Wright 2021.

Dans le droit fil des efforts déployés en faveur d'une transition juste du point de vue du genre, les pays doivent élaborer, investir et mettre en œuvre des politiques et des programmes tenant compte de la dimension de genre. Lesdits programmes et politiques doivent créer des emplois verts pour les femmes, les aider elles et leurs entreprises à accéder aux produits et services financiers pour participer à la transition, renforcer leur participation dans les domaines des STIM, fournir des services de soins et des infrastructures durables et à faible émission de carbone pour leur permettre d'accéder aux emplois verts. Enfin, ils doivent aussi accorder la priorité aux efforts de recyclage et de requalification des travailleuses pour faciliter leur passage d'emplois peu productifs et mal rémunérés à des emplois de qualité à faible émission de carbone.

Dans le même temps, les initiatives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, destinées à contribuer à une transition juste, doivent tenir compte de la dimension de genre. En premier lieu, cela signifie qu'il ne faut pas augmenter la charge de travail non rémunéré des femmes et des filles en matière de soins, de tâches

domestiques et communautaires. En effet, cela se produit lorsque ces initiatives s'appuient sur les femmes et leur travail non rémunéré en tant que « sauveuses de la durabilité » (voir la section « Les soins environnementaux alourdissent la charge de travail des femmes et des filles en matière de soins non rémunérés »). En deuxième lieu, les initiatives de transition juste devraient réduire activement le travail de soins non rémunéré, le travail domestique et communautaire des femmes et des filles en mettant l'accent sur des technologies et des pratiques résistantes au climat et réduisant le temps et les efforts. Elles devraient aussi garantir un meilleur accès des femmes et des filles aux services publics, à la protection sociale et aux infrastructures durables, y compris les services et les infrastructures de soins. Aucune initiative, petite ou grande, ne peut être considérée comme durable et contribuant à une transition juste du point de vue du genre si elle augmente, plutôt qu'elle ne diminue, le travail de soins non rémunéré, le travail domestique et communautaire des femmes et des filles.<sup>77</sup>

77. ONU Femmes 2014. Conseil économique et social des Nations Unies 2022b.

## ENCADRÉ. 5

### Transition juste sensible au genre

L'Accord de Paris appelle à « une transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité », ce qui est renforcé par les [Principes directeurs de l'Organisation internationale du travail pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous](#). Cette transition passe par une gestion vers des économies écologiquement durables, à faibles émissions de carbone en vue de créer des emplois décents à grande échelle, de minimiser les impacts sur les travailleuses et travailleurs concernées, de rendre l'économie plus inclusive, d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir la justice sociale.

Une transition juste et respectueuse de l'égalité femmes-hommes repose sur le caractère central de l'égalité et de la protection des femmes et des hommes dans les politiques et les programmes. Ces derniers doivent viser à promouvoir une économie au service des personnes et de la planète tout en respectant les droits et le principe de ne laisser personne de côté, y compris les personnes confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination sur la base du sexe, de la race, de la classe, de l'âge, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, du handicap, de l'état matrimonial et du statut migratoire, entre autres.

Il est nécessaire de mettre en place un modèle de développement alternatif plaçant l'élimination des inégalités et de la pauvreté au-dessus de l'impératif de croissance économique et luttant contre le gaspillage et la dégradation de l'environnement au lieu de les considérer comme des ingrédients de la croissance. Le fait de stimuler les économies vertes et bleues par des investissements (par exemple, dans des services publics élargis et sensibles au genre, une protection sociale universelle, des systèmes de santé et de soins adaptables au changement climatique, des transports et des infrastructures durables), lesquels se traduiraient par des emplois décents nouveaux et nombreux pour les femmes et les hommes, devrait être au cœur de toute transition juste.

Source : Conseil économique et social des Nations Unies 2022b.

## IV.

# RECOMMANDATIONS

Les efforts émergents à différents niveaux reconnaissent les liens entre le changement climatique et le travail de soins non rémunéré, le travail domestique et communautaire des femmes et des filles. Les politiques et initiatives de développement durable doivent s'appuyer sur ces efforts pour reconnaître les soins comme un bien public, un droit universel et un élément essentiel du bien-être des sociétés, des économies et des environnements.

Aux niveaux mondial, régional et national, les efforts déployés pour lutter contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement doivent englober et promouvoir une société des services à la personne prenant soin des personnes et de celles et ceux qui s'en occupent ainsi que de la planète.

Il est recommandé aux gouvernements et aux autres parties prenantes de *reconnaître, réduire et redistribuer* les soins non rémunérés, le travail domestique et communautaire dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Ils doivent aussi garder à l'esprit la nécessité de récompenser et de représenter le travail de soins rémunéré dans le cadre d'une transition juste du point de vue du genre avec des ressources suffisantes, vers une résilience climatique à faible émission de carbone, en mettant en œuvre les actions suivantes :

### Gouvernements

- Prendre toutes les mesures appropriées pour reconnaître, réduire et redistribuer la part disproportionnée des femmes et des filles en matière de soins non rémunérés, de travail domestique et communautaire lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques et des actions relatives au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.
- Intégrer les soins et le travail domestique rémunérés et non rémunérés des femmes et des filles comme une priorité dans les positions de négociation des pays vis-à-vis des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et dans les communications nationales et les rapports concernant lesdits accords, tels que les NDC, les PNA et les NDP.
- Garantir la participation, la voix et l'action des femmes et des filles pour défendre et contrôler la mise en œuvre des SR du secteur des soins dans les négociations et la prise de décision liées aux politiques climatiques et environnementales aux niveaux infranational, national, régional et international.
- Développer ou renforcer les lois, les politiques et les services des gouvernements nationaux et locaux lesquels reconnaissent et adressent la charge disproportionnée de travail de soin et domestique des femmes et filles.
- Veiller à ce que les politiques ou plans nationaux en matière d'égalité femmes-hommes abordent la question du travail rémunéré et non rémunéré des femmes et des filles dans les domaines des soins, du travail domestique et communautaire en lien avec le changement climatique et la dégradation de l'environnement.
- Intégrer dans les rapports nationaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) la question du travail domestique et de soins rémunéré et non rémunéré des femmes et des filles, en lien avec le changement climatique et la dégradation de l'environnement.
- S'attaquer à la crise de la dette et aux mesures d'austérité dans les pays en développement en appelant à l'annulation de la dette et à la révision de l'architecture de la dette mondiale, afin de permettre aux pays de réaliser les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs climatiques et des SR du travail de soins.
- Investir dans des systèmes de protection sociale universels et des services de soins accessibles, abordables et de qualité adaptables au changement climatique.
- Dispenser des soins de santé de qualité, y compris des soins de santé mentale, aux femmes et aux filles, notamment aux plus pauvres et aux marginalisées, face à l'augmentation du travail de soins et du travail domestique non rémunérés.

- Investir dans des emplois verts de qualité, y compris des emplois décents dans le domaine des soins, pour les femmes, ainsi que dans des services de soins et des infrastructures durables et dans une protection sociale adaptée en vue d'une transition juste tenant compte de l'égalité femmes-hommes.
- Investir dans la collecte, l'analyse et la production de données et de statistiques plus nombreuses et de meilleure qualité sur le genre, y compris des enquêtes sur la gestion du temps, avec une approche intersectionnelle sur les liens entre l'égalité des sexes, le changement climatique et la dégradation de l'environnement.
- Veiller à la mise en œuvre, au suivi et à l'établissement de rapports sur la cible 5.4.1 de l'ODD 5 afin de faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.
- Renforcer les capacités des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité femmes- hommes, des organisations de la société civile féminines et des défenseuses et défenseurs de l'égalité des sexes afin de comprendre et de traiter les liens entre les soins rémunérés et non rémunérés, le travail domestique et communautaire des femmes et des filles, le changement climatique et la dégradation de l'environnement.
- Développer une stratégie de plaidoyer unifiée et concertée pour soutenir l'intégration des considérations liées aux soins rémunérés et non rémunérés, au travail domestique et communautaire des femmes et des filles dans les processus concernant les accords multilatéraux relatifs à l'environnement.
- Améliorer la capacité des négociatrices et des négociateurs en matière d'égalité des sexes dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, en accordant une attention particulière à la CCNUCC, afin que ces personnes puissent comprendre et traiter les liens entre les soins rémunérés et non rémunérés, le travail domestique et communautaire des femmes et des filles, le changement climatique et la dégradation de l'environnement.

### Organisations internationales, agences des Nations Unies, universités et société civile

- Soutenir et financer la recherche, la collecte et l'analyse de données pour mieux comprendre les impacts du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur le travail de soins non rémunéré, le travail domestique et communautaire des femmes et des filles afin d'éclairer les politiques, les programmes et les initiatives et le travail rémunéré dans le contexte d'une transition juste. Développer la capacité des décideurs politiques et des professionnels à prendre en compte les 5R du travail de soins dans leurs investissements et initiatives en matière de climat et d'environnement au niveau mondial, régional et national.
- Collaborer avec les points focaux « sensibles au genre » des mécanismes de financement associés aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement (Fonds pour l'environnement mondial, Fonds d'investissement climatique, Fonds vert pour le climat, Fonds pour l'adaptation et Mécanisme global) et les banques multilatérales de développement afin d'identifier les moyens d'intégrer les soins non rémunérés, le travail domestique et communautaire des femmes et des filles dans les critères d'approbation, de suivi et de performance des projets.

# RÉFÉRENCES

- ActionAid. 2023. [The Vicious Cycle: Connections Between the Debt Crisis and Climate Crisis](#).
- Aguilar, L. 2022. [Study on the differentiated impacts of desertification, land degradation and drought on women and men](#). CLD. Bonn.
- Ahmed, M. 2022. [Cyclical Droughts in Northern Kenya Takes a Toll on Women and Girls](#). Elephant.
- Amstislavski, P. et al. 2013. "Effects of increase in temperature and open water on transmigration and access to health care by the Nenets reindeer herders in northern Russia". International Journal of Circumpolar Health 72.
- Carbon Brief. 2022. ["In-depth Q&A: The IPCC's sixth assessment on how to tackle climate change"](#). 5 avril.
- Carrasco, C. 2017. "La economía feminista: un recorrido a través del concepto de reproducción". *Economiaz* 91.
- Celiberti, L., ed. 2019. [Las bases materiales que sostienen la vida. Perspectivas ecofeministas](#). Cotidiano Mujer, Dafnias, Articulación Feminista Marcosur. Montevideo.
- Chauchan, D. 2021. [Training Manual on Gender and Climate Resilience](#). Asian-Pacific Resource and Research Center for Women (ARROW) et Bureau régional d'ONU Femmes pour la région Asie-Pacifique. Kuala Lumpur et Bangkok.
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). 2022. [The care society: a horizon for sustainable recovery with gender equality](#) (LC/ CRM.15/3). Santiago.
- \_\_\_\_\_. 2017. [Estrategia de Montevideo para la Implementación de la Agenda Regional de Género en el Marco del Desarrollo Sostenible hacia 2030](#) (LC/ CRM.13/5). Santiago.
- Conseil économique et social des Nations Unies. 2022a. [Réalisation de l'égalité des genres et avancement de toutes les femmes et des toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs au changement climatique et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe. Conclusions concertées](#). E/ CN.6/2022/L.7.
- Conseil économique et social des Nations Unies. 2022b. [Rapport du Secrétaire général sur la Réalisation de l'égalité des genres et avancement de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs au changement climatique et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes](#). E/ CN.6/2022/3.
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD).
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). 2022. [Mise en œuvre des politiques, plans, stratégies et actions climatiques favorisant l'égalité des sexes, dont les Parties font état dans les rapports et communications périodiques soumis dans le cadre de la CCNUCC](#). FCCC/ CP/2022/6.
- Dennis, B. and Kaplan, S. 2022. "5 takeaways from the latest United Nations climate change report." *Washington Post*. 28 février.
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) et ONU Femmes. 2023. [Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable : Gros plan sur l'égalité des sexes 2023](#).
- \_\_\_\_\_. 2022. [Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable : Gros plan sur l'égalité des sexes 2022](#).
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Organisation mondiale de la santé (OMS). 2023. [Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène des ménages 2000-2022 : Une attention particulière sur l'égalité des sexes](#).
- Forst, M. 2016. [Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme](#). (A/71/281).
- Forum économique mondial (WEF). 2022. ["5 takeaways from the latest IPCC report"](#). 5 avril.
- Front Line Defenders. 2023. [Global Analysis 2022](#). Global Witness. 2021. [Last Line of Defence: The Industries Causing the Climate Crisis and Attacks on Land and Environmental Defenders](#).
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). 2022. [Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability](#). Contribution du Groupe de travail II au 6ème Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegria, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press. Cambridge University Press, Cambridge, UK et New York, NY, USA.
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). 2018. [Fin du rapport de Michel Forst, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits de la personne lors de sa visite au Honduras, du 29 avril au 12 mai](#).
- \_\_\_\_\_. 2016. [Berta Cáceres' murder: UN experts renew call to Honduras to end impunity](#).
- Kwauk, C. et Casey, O. 2021. [A New Green Learning Agenda: Approaches to Quality Education for Climate Action](#). Brookings Institution.
- MacGregor, Arora-Jonsson et Cohen. 2022. [Soins dans un climat changeant : Centrer le travail de soin dans l'action pour le climat](#). Mémoire de recherche d'Oxfam. Oxfam.
- \_\_\_\_\_. 2018b. [Perspectives sociales et de l'emploi dans le monde 2018](#) :
- ONU Femmes et Banque africaine de développement. 2021. [Des emplois verts pour les femmes en Afrique : Opportunités et interventions politiques](#). Note de synthèse.
- ONU Femmes et OIT. 2021. [Guide des investissements publics dans l'économie des soins à autrui : Outil de soutien politique pour identifier les lacunes de couverture dans les services de soins à autrui, estimer les investissements publics et les dépenses et évaluer les différentes retombées économiques](#). Outil de soutien politique.
- ONU Femmes et ONUDI. 2023. [Gender Equality and the Sustainable Energy Transition](#). New York et Vienne.
- ONU Femmes. 2022a. « Approches transformatrices pour reconnaître, réduire et redistribuer le travail de soins non rémunéré du Programme d'autonomisation économique des femmes (Programme 3R). Rapport intermédiaire (1er avril 2021 - 31 mars 2022) ». New York.
- ONU Femmes. 2022b. [Une boîte à outils sur le travail de soins rémunéré et non rémunéré : du cadre 3R au cadre 5R](#). New York.
- Organisation des Nations Unies. 2023. [Our Common Agenda Policy Brief 4. Valuing What Counts: Framework to Progress Beyond Gross Domestic Product](#). New York.
- Organisation internationale du Travail (OIT). 2018a. [Prendre soin d'autrui : un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent](#). Bureau international du travail. Genève.



- 2021a. [Au-delà du COVID-19 : Un plan féministe de durabilité et de justice sociale](#). New York.
- 2021b. [Report of the Expert Group. EGM/ENV Report](#). New York.
- 2020a. [Progress of the World's Women. Families in a Changing World](#). New York.
- 2020b. [L'économie des soins dans les États arabes : Vers la reconnaissance, la réduction et la redistribution du travail non rémunéré dans le secteur des soins Note de synthèse n°1](#). Le Caire.
- 2018. [Promoting Women's Economic Empowerment: Recognizing and Investing In the Care Economy](#). Document thématique. New York.
- 2014. Étude mondiale sur le rôle des femmes dans [le développement 2014 : Égalité des sexes et développement durable](#). New York. Publié pour la première fois par les Nations Unies en 2014 sous la forme d'un rapport du Secrétaire général ([A/69/156](#)).
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2023. [La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires. Rome. Greening with jobs](#). Genève.
- s.d. [Gender, labour and a just transition towards environmentally sustainable economies and societies for all](#).
- Organisation météorologique mondiale. 2022. [Rapport sur l'état des ressources en eau dans le monde 2021](#). Genève.
- Palladino, L. et Gunn-Wright, R. 2021. [Care & Climate. Understanding the policy intersections. A Feminist Green New Deal Coalition Brief](#).
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). 2022. ["Wake up call for humanity: Q&A with climate expert on IPCC report"](#). 7 avril.
- Réseau mondial des PNA et CCNUCC. 2019. [Boîte à outils pour un processus sensible au genre pour formuler et mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation \(PNA\)](#). Dazé, A., et Church, C. (auteurs principaux). Winnipeg : International Institute for Sustainable Development.
- s.d. [Drought Toolbox](#).
- Saget, C., Vogt-Schilb, A. et Luu, T. 2020. [El empleo en un futuro de cero emisiones netas en América Latina y el Caribe / Jobs in a Net-Zero Emissions Future in Latin America and the Caribbean](#). Banque interaméricaine de développement et Organisation internationale du travail. Washington, D.C. et Genève.
- Smith, J., Olosky, L. et Grosman Fernández, J. 2021. [The Climate- Gender- Conflict Nexus. Amplifying Women's Contributions at the Grassroots](#). Georgetown Institute for Women, Peace and Security. Washington D.C.
- Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). 2022. « [Déclaration conjointe des Commissions de l'UICN : Contribution du GT II au 6ème rapport d'évaluation du GIEC](#) ». 14 mars.
- Women's Budget Group et Wen. 2022. [A green and care economy - Key messages](#).

# ONU FEMMES EST L'ENTITÉ DES NATIONS UNIES QUI ŒUVRE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES. DÉFENSEUSE DES FEMMES ET DES FILLES À L'ÉCHELLE MONDIALE, ELLE A ÉTÉ CRÉÉE POUR ACCÉLÉRER LES PROGRÈS EN VUE DE RÉPONDRE À LEURS BESOINS DANS LE MONDE ENTIER.

ONU Femmes soutient les États membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales pour parvenir à l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile à concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services nécessaires pour la mise en œuvre de ces normes. L'organisation soutient la participation égale des femmes à tous les aspects de la vie, en se concentrant sur cinq domaines prioritaires : intensifier le leadership et la participation des femmes, éliminer la violence à l'égard des femmes, impliquer les femmes dans tous les aspects des processus de paix et de sécurité, renforcer l'autonomisation économique des femmes et faire de l'égalité femmes- hommes un élément central de la planification et de la budgétisation du développement national. ONU Femmes coordonne et soutient le travail du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes.



220 East 42<sup>nd</sup> Street  
New York, New York 10017, USA

[www.unwomen.org](http://www.unwomen.org)  
[www.facebook.com/unwomen](https://www.facebook.com/unwomen)  
[www.x.com/un\\_women](https://www.x.com/un_women)  
[www.youtube.com/unwomen](https://www.youtube.com/unwomen)  
[www.flickr.com/unwomen](https://www.flickr.com/unwomen)